

CHARTRE ENTRAINEUR

Le présent document a pour objectif de lister de manière non exhaustive les obligations des entraîneurs de la Tricolore Sportive de Massy.

Les entraîneurs :

- Gèrent les dossiers d'inscription de leurs groupes :
 - récupèrent les dossiers, cotisations, certificats médicaux et autres documents demandés à l'inscription de chacun des adhérents de leurs groupes
 - finalisent toutes les inscriptions avant les congés de Toussaint
 - transmettent les cotisations au trésorier et dossier d'inscription au secrétaire
- Font respecter le règlement intérieur,
- Préparent correctement leurs cours, et ont une attitude proactive durant les cours,
- Ont pour objectif de préparer les adhérents à une pratique de qualité,
- Commencent et terminent les cours à l'heure,
- Mettent en place le matériel en début de cours,
- Veillent au rangement correct du matériel après les cours,
- Assurent la sécurité lors des cours,
- Préviennent les adhérents, le responsable technique et le bureau en cas d'indisponibilité et organisent leur remplacement temporaire le cas échéant,
- Constatent toute dégradation de matériel ou des locaux et en informent le responsable technique,
- Participent aux compétitions auxquelles sont inscrits les adhérents de leurs groupes ou du club,
- Participent de manière active au Gala du club en fin d'année,
- S'investissent dans les manifestations organisées par le club,
- Assistent aux réunions d'entraîneurs (tous les trimestres environ),
- S'assurent que les mineurs ne quittent pas le gymnase seuls (sauf autorisation du représentant légal) et attendent la venue du représentant si besoin avant de quitter les lieux,
- Accueillent les parents, adhérents et autres personnes qui souhaitent des renseignements sur le club.

Fait en deux exemplaires.

Le

SIGNATURE obligatoire